

RÉALISER SON DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

Mes Ateliers Prévention / Employeur



OBJECTIF

Réaliser son DUERP



PUBLIC & PREREQUIS

Employeur, dirigeant,
directeur, DRH, salarié
compétent en santé s

PROGRAMME

Session 1

- Rappels sur la méthodologie de réalisation du DUERP
- Réalisation de l'autodiagnostic
- Définition des unités de travail
- Evaluation des risques sur une unité de travail

Session 2

- Retours, conseils sur les réalisations
- Questions / réponses
- Propositions d'axes d'amélioration et finalisation du DUERP si possible

MODALITÉS

- Durée : 2 fois 2 heures
- La session 2 a lieu 1 mois après session 1
- Présentiel
- 10 personnes (1 personne par entreprise)

**Calendrier &
Inscriptions**